

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ



Janvier 2023



Federal Optimal Gestion Privée ESG

SOMMAIRE

- a) **Résumé**
- b) **Sans objectif d'investissement durable**
- c) **Caractéristiques environnementales ou sociales
du produit financier**
- d) **Stratégie d'investissement**
- e) **Proportion d'investissements**
- f) **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**
- g) **Méthodes**
- h) **Sources et traitement des données**
- i) **Limites aux méthodes et aux données**
- j) **Diligence raisonnable**
- k) **Politiques d'engagement**

Résumé

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S), mais ne réalisera pas d'investissements durables.

La proportion minimale d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S est de 59%.

Le produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, liés aux questions environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable sont exercés à trois niveaux : Contrôle opérationnel, Maîtrise des Risques et Contrôle Interne.

L'intégration des enjeux de développement durable au sein de notre gestion repose sur la combinaison de deux approches complémentaires : d'une part une approche normative qui nous permet de garantir la conformité des investissements aux grands enjeux de développement durable au travers de notre politique d'exclusion, d'autre part l'approche Best in Class avec pour vocation de mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontrent la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable.

Les données d'analyse d'entreprises suivies par les agences de notation extra-financière sont issues de la plateforme de données de Sustainalytics, permettant à ce jour l'analyse d'environ 13 000 émetteurs. L'intégration des données est automatisée et permet d'assurer une traçabilité complète de l'information ESG.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts à long terme de nos clients et permet de participer activement à la prise de décision au sein des entreprises investies.

Cet exercice est également l'occasion d'encourager les sociétés à respecter les meilleures pratiques, principalement en termes de gouvernance, mais aussi en matière d'environnement et de pratiques sociales.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds Federal Optimal Gestion Privée ESG (le “Fonds Nourricier”) intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d’investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG (le “Fonds Maître”).

A la date des présentes, le Fonds Maître déclare promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivantes : Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds met en œuvre une approche ESG généraliste à travers une méthode “Best in class”. Ainsi, chaque émetteur (entreprise, Etat) est analysé sur un ensemble de critères environnementaux (ex. qualité de l’air pour les Etats, émissions de CO2 pour les entreprises) sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les entreprises) et de gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les entreprises).

Stratégie d’investissement

Federal Optimal Gestion Privée ESG en tant que fonds nourricier est investi en permanence et à hauteur de 59% minimum dans FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG

Nous nous référons donc à la stratégie d’investissement du Fonds Maître telle que reproduite ci-après : “Le FCP mettra en œuvre une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l’approche est fondée sur une forte conviction et sur l’identification de tendances ou de visions thématiques. La sélection des titres en portefeuille s’effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Il est précisé que l’univers d’investissement de départ s’entend comme l’ensemble des valeurs éligibles du FCP à savoir l’ensemble des émetteurs des indices Eurostoxx et SBF120.

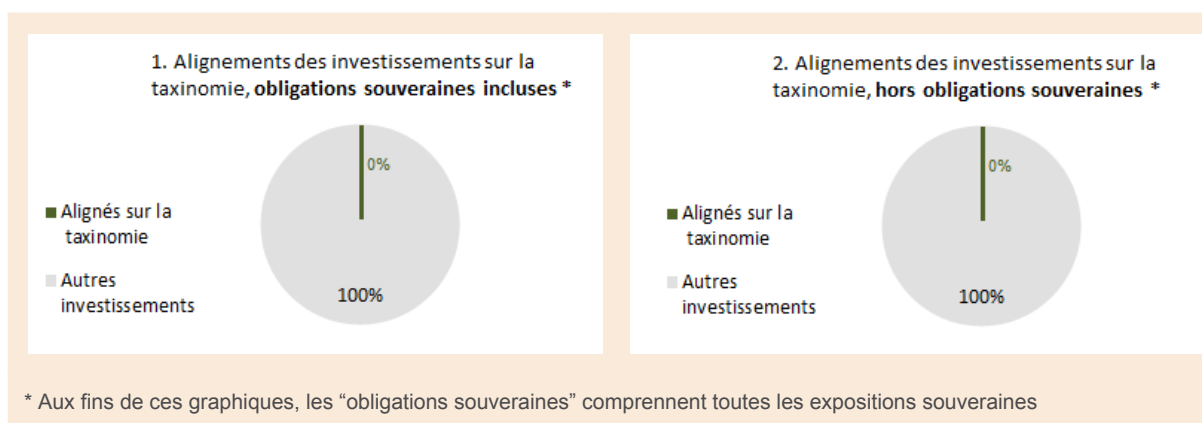
Pour les investissements en direct, les pratiques de gouvernance des sociétés sont évaluées via le pilier Gouvernance de notre processus de notation et d’analyse ESG. Notre modèle de notation met en valeur les sociétés qui respectent les bonnes pratiques de gouvernance d’entreprise, les critères pris en compte sont :

- La qualité et l’intégrité des organes de gouvernance (expérience des membres, controverses de

gouvernance, détention de titres de capitaux par les membres du conseil, relations avec les actionnaires, existence de conventions réglementées),

- La structure du conseil d'administration (indépendance du conseil, ancienneté et diversité des membres, transparence des décisions, organisation des votes, supervision des risques),
- Le respect du droit des actionnaires (structure et égalité actionnariale, mise en place de règles de spécifiques contre les OPA),
- La politique de rémunération (transparence, rôle du comité des rémunérations, say on pay, controverses liées à la rémunération, construction des plans de rémunérations variables de court et de long-terme, présence de clauses particulière, alignement de politique avec le marché),
- L'audit et le reporting financier (rôle du comité d'audit, frais d'audit, ancienneté du commissaire aux comptes, présence d'irrégularités dans les comptes),
- La participation et le respect des parties prenantes (gouvernance des enjeux ESG, reporting ESG, signature du Pacte Mondial des Nations Unies, dépenses de lobbying, programmes de protection des lanceurs d'alerte, mise en place d'une politique environnementale, mise en place d'une politique de lutte contre les discriminations, mise en place d'une politique de lutte contre la corruption, transparence fiscale).

Proportion d'investissements



Au moins 59% des investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

Le Fonds investira au minimum 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable sont exercés à trois niveaux :

Contrôles opérationnels :

Niveau 1 : Les notations et autres indicateurs ESG (niveau de risque de durabilité, taux d'investissement durable, PAI...) ainsi que les listes d'exclusions sont mises à disposition du gérant. Celui-ci veille à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et doit procéder à la vente d'un titre en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité.

Niveau 2 : Les analystes ESG suivent l'évolution des indicateurs ESG des valeurs composant le fonds, ainsi que l'actualité extra-financière de ces valeurs. La Gestion est informée si 1/ la note ESG passe en dessous du seuil d'éligibilité ; 2/ l'actualité extra-financière permet d'anticiper une dégradation (scandale, etc.) ; 3/ la société est désormais inéligible du fait du filtre éthique.

Maîtrise des risques :

Niveau 3 : Le département Maîtrise des Risques vérifie le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

Contrôle interne :

Niveau 4 : Le département « contrôle permanent » vérifie la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Méthodes

L'intégration des enjeux de développement durable au sein de notre gestion repose sur la combinaison de deux approches complémentaires, l'une normative et l'autre best-in-class.

Approche normative

L'approche normative nous permet de garantir la conformité des investissements aux grands enjeux de développement durable. Nous excluons ainsi de nos investissements les entreprises impliquées dans les armes controversées telles que les bombes à sous-munitions et les mines anti-personnel.

Nous avons par ailleurs déployé en 2019 une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans les secteurs du charbon ainsi qu'une politique relative aux hydrocarbures non conventionnels et une politique d'exclusion de l'industrie du tabac. Nous excluons également les émetteurs qui contreviennent aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Enfin, certains fonds sont susceptibles d'appliquer des exclusions sectorielles spécifiques.

Approche best in class

Cette approche a pour vocation de mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontre la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable.

Emetteurs privés

Pour mesurer la performance des émetteurs au regard de ces enjeux, les analystes ESG utilisent un référentiel propriétaire de notations. Ce référentiel utilise un jeu de critères sur chacun des piliers E, S et G permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face. Ce référentiel comporte un ensemble de 20 critères (bonne gouvernance, éthique, gestion des émissions de GES, gestion du capital humain...). Ils sont utilisés selon la matérialité qu'ils représentent pour chaque secteur. Les points de données permettant ces mesures sont fournies par Sustainalytics.

Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et Standard & Poor's (S&P) est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Le processus de notation ESG est alors le suivant :

Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Ainsi, les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque critère est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces critères.

Les émetteurs d'un même secteur sont alors ventilés sur une échelle allant de A à E, A étant la note ESG attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais et qui sont ainsi exclus de l'univers d'investissement des fonds objets du présent code de transparence.

Émetteurs souverains

Concernant les États, l'analyse ESG reprend la même construction méthodologique que celle des entreprises. Toutefois, les critères du filtre « Responsable » sont adaptés aux spécificités des émetteurs États. Il en va de même des critères retenus pour l'approche Best in Class.

Le rating des États est obtenu par l'utilisation d'un modèle propriétaire dédié développé par Federal Finance Gestion. Ce modèle est alimenté par des données collectées auprès d'agences internationales (Banque Mondiale, OCDE, Nations Unies,...) ou d'ONG (Transparency International, Reporters sans frontières, Freedom House,...).

La note de chaque critère (E, S, ou G) est obtenue par le calcul d'une moyenne pondérée des indicateurs le composant. Le score final de l'émetteur souverain correspond à la moyenne pondérée des critères E, S et G. Ce score est traduit en rating ISR, variant de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E aux moins bons.

Sources et traitement des données

Sources de données

Les données d'analyse d'entreprises suivies par les agences de notation extra-financière sont issues de la plateforme de données de Sustainalytics, permettant à ce jour l'analyse d'environ 13 000 émetteurs. L'intégration des données est automatisée et permet d'assurer une traçabilité complète de l'information ESG.

Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG selon un modèle propriétaire s'appuie sur les données de Sustainalytics, qui fournit de manière automatisée deux jeux de données selon la taille des émetteurs. Les critères de notation sont issus des « Material ESG Issues » activés selon leur pertinence pour l'émetteur. Ainsi l'approche est basée sur la matérialité des enjeux pour les émetteurs et sur une pondération des critères ESG différenciée pour chaque secteur.

Deux méthodologies coexistent : l'une (modèle avancé, ou univers « Comprehensive ») portant sur les grandes capitalisations des marchés développés et émergents et les moyennes capitalisations des marchés développés; l'autre (modèle simplifié, ou univers « Core ») portant sur les moyennes capitalisations de marchés émergents et les petites capitalisations tous marchés confondus.

Une revue des critères de pondération des MEI est effectuée annuellement par l'équipe de recherche ESG.

Production mensuelle : mise à jour des notations ESG

Chaque mois, une mise à jour des notations ESG est réalisée : un rapport de variation entre les notes du mois précédent et les nouvelles notes est analysé afin de vérifier la cohérence de la mise à jour. En cas de désaccord par l'analyste chargé d'un secteur donné, une notation interne peut être réalisée. Le service Recherche ESG valide les résultats finaux avant diffusion à la gestion et aux risques.

Un analyste peut décider de modifier la notation extra-financière provenant d'agences externes extra-financière concernant un ou plusieurs critères, un ou plusieurs émetteurs, dès lors qu'il possède une information quantitative ou qualitative lui permettant de justifier cet ajustement.

Les éléments permettant de modifier une notation résultant des agences de rating sont variés : Informations ESG plus récentes et différentes des informations utilisées lors de l'évaluation de l'agence ; Controverses, événements particuliers et/ou exceptionnels concernant un émetteur (pollution, accident industriel, annonce de restructuration, modification de gouvernance); toute autre information légitimant la révision de la notation.

Les notations internes peuvent impacter un pilier (Environnement, Social ou Gouvernance) ou la note finale de l'émetteur. Ces notations donnent lieu à la rédaction d'une fiche d'analyse. La note interne prévaut sur la note automatique issue des données Sustainalytics.

L'équipe recherche ESG effectue une révision à minima une fois par an des émetteurs bénéficiant d'une notation interne pour vérifier qu'elle est toujours valable.

Après validation des notations ESG les nouvelles notations sont mises en production dans les outils le deuxième jour du mois.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse ESG repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets :

- 1) L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.
- 2) Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
- 3) Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peut amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Diligence raisonnable

Les données extra financières utilisées donnent lieu à différents processus et actions afin de permettre la meilleure qualité possible.

Ainsi, le choix des fournisseurs de données a donné lieu à des diligences dans le cadre desquelles des tests ont pu être opérés afin de s'assurer de la couverture au regard des investissements réalisés, de la cohérence et de la qualité des indicateurs fournis.

Un suivi des prestations est par ailleurs réalisé et les échanges réguliers menés avec les fournisseurs permettent de vérifier la qualité des données et la fraîcheur de celles-ci. Ces échanges sont également l'occasion de comparer les analyses réalisées par l'équipe de Recherche ESG avec celles proposées par le fournisseur. Ce suivi de la prestation peut entraîner la remise en cause du recours à un prestataire en particulier.

Enfin, l'équipe de Recherche ESG peut être amenée à réaliser divers travaux (notation interne, vérification de la donnée publique par les émetteurs, rencontres avec ces mêmes émetteurs) qui permet de contrôler la qualité des données et notations produites par les modèles développés et utilisés par la Société de Gestion. Dans ce cadre, des demandes d'analyses sont adressées par l'équipe de maîtrise de Risques aux équipes d'analyse et les résultats peuvent être présentés en comité de Contreparties.

Politiques d'engagement

Politique d'engagement

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Les analystes de l'équipe Recherche ESG contactent la société de différentes manières, selon le moyen le plus approprié. En général, le dialogue se fait lors de rencontres (Forums ESG) ou par

conférence téléphonique dédiée. Si ce type d'échange n'est pas possible, un échange par mail est réalisé. Nous estimons qu'un délai de 18 mois doit être accordé aux entreprises, car faire évoluer les comportements demande du temps.

Politique de vote

L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote est publique et disponible sur le site internet de Federal Finance Gestion.

En pratique, chez Federal Finance Gestion, l'organisation de l'activité de vote, lorsqu'elle est à la charge de la société de gestion, est centralisée par l'équipe de recherche extra-financière qui se charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées aux assemblées générales, dans le respect de la politique de vote. L'équipe s'appuie sur les services d'un prestataire spécialisé, ISS (Institutional Shareholder Services) pour l'aider dans cet exercice.

Chaque année un rapport d'exercice des droits de vote est publié afin de rendre compte des actions menées. Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts à long terme de nos clients et permet de participer activement à la prise de décision au sein des entreprises investies. Cet exercice est également l'occasion d'encourager les sociétés à respecter les meilleures pratiques, principalement en termes de gouvernance, mais aussi en matière d'environnement et de pratiques sociales. Les orientations de vote ont pour but d'inciter les entreprises dans lesquelles Federal Finance Gestion est partie-prenante à mieux prendre en compte ces thématiques ESG.